

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 396	4 286	8 110	8 471	362	4.27
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	351 836		351 836	351 836		
	Constructions	4 318 287	1 096 159	3 222 127	3 362 924	140 797	4.19
	Installations techniques Matériel et outillage	1 923 787	887 986	1 035 801	1 144 736	108 935	9.52
	Autres immobilisations corporelles	597 850	399 537	198 313	189 443	8 870	4.68
	Immobilisations en cours	334 288		334 288	5 835	328 453	NS
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15		15	15			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts				5 500	5 500	100.00	
Autres immobilisations financières	3 421		3 421	2 964	457	15.40	
Total I	7 541 880	2 387 969	5 153 911	5 071 724	82 186	1.62	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	1 130		1 130	1 050	80	7.62
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	939		939	15 896	14 957	94.10
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	36 157		36 157	33 986	2 172	6.39
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie	212 928		212 928	212 273	655	0.31	
Disponibilités	1 101 952		1 101 952	635 964	465 988	73.27	
Charges constatées d'avance (3)	35 469		35 469	34 108	1 361	3.99	
Total III	1 388 575		1 388 575	933 277	455 298	48.78	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 930 455	2 387 969	6 542 485	6 005 001	537 484	8.95	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	5 276 130		5 201 697		74 433	1.43
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	219 692		219 692			
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	569 588		74 433		495 155	665.24
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	81 094		83 344		2 250	2.70	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	6 146 504		5 579 166		567 338	10.17	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	28 500				28 500	
Total III	28 500				28 500		
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	218 792		242 256		23 465	9.69
	Emprunts et dettes financières divers	20 000		20 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 844		56 632		3 788	6.69
	Dettes fiscales et sociales	58 622		76 621		18 000	23.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	478				478	
	Autres dettes	10 961		18 953		7 992	42.17
Instrument de trésorerie							
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	5 786		11 373		5 587	49.12
	Total IV	367 482		425 835		58 354	13.70
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 542 485		6 005 001		537 484	8.95

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

361 696

414 463



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	9 148		9 148	4 830	4 318	89.39
Chiffre d'affaires NET	9 148		9 148	4 830	4 318	89.39
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			5 775	5 755	20	0.34
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			81 250	94 938	13 688	14.42
Autres produits			1 905 407	1 782 395	123 013	6.90
Total des Produits d'exploitation (I)			2 001 579	1 887 918	113 662	6.02
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)			80	563	483	85.78
Achats de matières premières et autres approvisionnements			96 131	104 393	8 262	7.91
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			708 768	695 771	12 997	1.87
Impôts, taxes et versements assimilés			27 354	22 704	4 651	20.48
Salaires et traitements			513 868	496 933	16 935	3.41
Charges sociales			150 941	157 937	6 995	4.43
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			331 064	340 249	9 185	2.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 824	1 672	152	9.09
Total des Charges d'exploitation (II)			1 829 870	1 819 096	10 774	0.59
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			171 709	68 822	102 888	149.50
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 306	1 510	796	52.73
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	1 463	0	1 463	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 770	1 510	2 260	149.63
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 711	4 734	1 023	21.60
Différences négatives de change		2	2	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 711	4 736	1 025	21.64
2. Résultat financier (V-VI)	59	3 226	3 284	101.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	171 768	65 596	106 172	161.86
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	427 701	2 707	424 993	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 250	2 250		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	429 951	4 957	424 993	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 150	2 719	569	20.93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 150	2 719	569	20.93
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	427 801	2 238	425 563	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	29 981	6 599	36 580	554.35
Total des produits (I+III+V+VII)	2 435 300	1 894 385	540 915	28.55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 865 712	1 819 952	45 760	2.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	569 588	74 433	495 155	665.24

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Tableau de variation des fonds associatifs	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Tableau de suivi des fonds dédiés	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des créances et des dettes	9
Evaluation des valeurs mobilières de placement	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	10
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	11

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Importance relative,
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 560		1 836
Terrains	351 836		
Constructions sur sol propre	4 318 287		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 912 891		909 374
Matériel de transport	142 283		60 580
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	385 356		16 528
Immobilisations corporelles en cours	5 835		328 453
TOTAL	7 116 488		1 314 935
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières	8 464		1 537
TOTAL	8 480		1 537
TOTAL GENERAL	7 135 528		1 318 308

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 396	12 396
Terrains			351 836	351 836
Constructions sur sol propre			4 318 287	4 318 287
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		898 478	1 923 787	1 923 787
Matériel de transport			202 864	202 864
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 898	394 986	394 986
Immobilisations corporelles en cours			334 288	334 288
TOTAL		905 376	7 526 048	7 526 048
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières		6 580	3 421	3 421
TOTAL		6 580	3 436	3 436
TOTAL GENERAL		911 957	7 541 880	7 541 880

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 089	2 198		4 286
Constructions sur sol propre	955 362	140 797		1 096 159
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	768 156	119 830		887 986
Emballages récupérables et divers	338 197	68 239	6 898	399 537
TOTAL	2 061 715	328 866	6 898	2 383 683
TOTAL GENERAL	2 063 804	331 064	6 898	2 387 969



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 198				
Constructions sur sol propre	140 797				
Instal.techniques matériel outillage indus.	119 830				
Emballages récupérables et divers	68 239				
TOTAL	328 866				
TOTAL GENERAL	331 064				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 201 697	74 433		0	5 276 130
Réserves :					
Réserves d'investissement	219 692				219 692
RESULTAT DE L'EXERCICE	74 433	74 433	569 588	0	569 588
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	83 344			2 250	81 094
Provisions réglementées					
TOTAL I	5 579 166		569 588	2 250	6 146 504

Etat des provisions

Dont dotations et reprises d'exploitation	357 366		
--	---------	--	--



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 421	3 421	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122	122	
Débiteurs divers	36 035	36 035	
Charges constatées d'avance	35 469	35 469	
TOTAL	75 048	75 048	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 500		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	218 792	218 792		
Emprunts et dettes financières divers	20 000	20 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 844	52 844		
Personnel et comptes rattachés	21 348	21 348		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 919	33 919		
Autres impôts taxes et assimilés	3 354	3 354		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	478	478		
Autres dettes	10 961	10 961		
Produits constatés d'avance	5 786	5 786		
TOTAL	367 482	367 482		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 473			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 937			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
financement de biens imm				28 500	28 500
TOTAL				28 500	28 500

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire :



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- Ancien bâtiment : 33 ans
- Agencements et aménagements : 4 à 33 ans
 - Structures (gros oeuvres et toiture) : 40 ans
 - Etanchéité : 30 ans
 - Installations générales (électricité, chauffage et ventilation) : 20 ans
 - Aménagements intérieurs, sanitaires, ascenseur et menuiseries : 15 ans
 - Matériel et outillage : 4 à 10 ans
 - Matériel de transport : 4 ans
 - Matériel de bureau, informatique et mobilier : 2 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	1 537
Autres créances	36 157
Total	37 694

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	38 244
Autres dettes	8 723
Total	46 967

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		35 469
Total		35 469
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		700
Total		700

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

1/- les bénévoles plus ou moins permanents pour des travaux d'entretien et de maintenance :

Soit 2 personnes 4 jours/semaine (retraîtée et non retraitée), 1 personne 1 jour/semaine (retraîtée) et d'autres bénévoles aléatoires (6 personnes).

2/- les bénévoles pour la rénovation d'un immeuble acheté rue de la Bresse et rue de Bennwihr :

Soit 5 personnes 2 jours/semaine et 10 personnes aléatoires de 1 à 3 jours/semaine.

3/- les bénévoles dans les activités de l'église (toute l'année, la majorité sont non retraités)

Il y a lieu de distinguer les activités réalisées lors des cultes (dimanche matin et mardi soir) et les rencontres en dehors des cultes :

a) Lors des cultes (cadreurs, sonorisateurs, régisseur, assistants technique, traducteurs, équipe accueil, sécurité, parking, poste de secours, musiciens, chanteurs, chorales, animateurs pour les enfants, etc.) :

- environ 140 personnes les dimanches
- environ 65 personnes les mardis

b) En dehors des cultes : rencontres et réunions

- Répétition chorale LPG : 20 personnes 4 x par mois
- Réunion d'intercession : 7/8 personnes 4 x par mois
- Permanence ligne de prières : 3/4 personnes 5 x par semaine
- Impact jeunesse : 45 personnes 1 x par semaine
- Stand Up : 35 personnes 2 x par mois
- Ménage : 40 personnes réparties sur la semaine
- Répétition musiciens : 7/8 personnes 1 x par semaine
- Répétition orchestre : 28 personnes 1 x par mois
- Répétition orchestre : 28 personnes 1 x par mois
- Répétition chorale Unisson : 20 personnes 2 x par mois

4/- les bénévoles lors de manifestations ponctuelles

- Semaine de jeûne 5 jours par an (en février)
- Ze rencontre 4 jours par an (regroupement de jeunes à Pâques)
- Pastorale 3 jours/ an (regroupement de pasteurs en octobre)
- Fête de Noël des enfants 1 jour/an
- Concerts gratuits 1 à 2 x par an
- Mariages les samedis environ 20 par an
- Obsèques environ 20 par an
- Baptêmes 5 dimanches par an

5/- les bénévoles administrateurs

8 personnes (dont 5 retraitées)



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Legs consentis	425 323	
- Divers produits exceptionnels	2 378	
- Q/P subvention rapportée eu Rt	2 250	
Total	429 951	





EXPERTISE COMPTABLE - AUDITS - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Association PORTE OUVERTE CHRETIENNE
62 rue de Kingersheim
68200 MULHOUSE

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2018.**

EXACT - Cabinet Zurcher & Associés

5 rue des Artisans - 90160 BESSONCOURT

Tél : 03.84.29.97.97 - Fax : 03.84.29.80.12

Email : contact@cabinet-exact.fr

www.cabinet-exact.fr



Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
Région Bourgogne - Franche-Comté

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la C.C.C.C. de Bourgogne

S.A.R.L. au capital de 40 000 € - RCS Belfort 383.774.304 - N° TVA Intracom. 46.383.774.304



EXPERTISE COMPTABLE - AUDITS - COMMISSARIAT AUX COMPTES

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes sociaux**

de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Mesdames et Messieurs
Les membres de l'association
PORTE OUVERTE CHRETIENNE**

**62 rue de Kingersheim
68200 MULHOUSE**

**S.A.R.L. exact
CABINET Zurcher & Associés**

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Besançon
5 Rue des Artisans

90160 BESSONCOURT

Téléphone : 03.84.29.97.97. - Télécopie : 03.84.29.80.12.

Mail : audit@cabinet-exact.fr

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

1) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les membres de l'association PORTE OUVERTE CHRETIENNE, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « produits exceptionnels » de l'annexe des comptes annuels.

4) Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié de principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5) Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

6) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BESSONCOURT,
Le 31 mai 2019

sur 17 pages incluant les comptes annuels et son annexe

S.A.R.L. exact
Cabinet Zurcher & Associés

Emmanuel ZURCHER
Commissaire aux Comptes



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.